

*Rapport au Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et de la Vie associative*

Comment accroître la place du sport à l'école ?

8 propositions par les ambassadeurs du sport scolaire



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

*Rapport au Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et de la Vie associative*

Comment accroître la place du sport à l'école ?

SOMMAIRE

Chapitre 1	6
Le sport scolaire et ses valeurs : l'école dernière garante des valeurs universelles du sport ?	
Chapitre 2	10
L'association sportive scolaire, ouvrir les portes !	
Chapitre 3	16
Le sport scolaire, changer l'offre !	
Chapitre 4	18
Le sport scolaire, un atout pour réussir : à quand la reconnaissance ?	
Les ambassadeurs du sport scolaire	22



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Préface par Muriel Hurtis et Nikola Karabatic.

La place du sport dans notre société n'est aujourd'hui plus à démontrer. Il rythme la vie des pratiquants au gré des entraînements et des compétitions et celle des spectateurs en lien avec les événements d'envergures diverses.

À l'image des Jeux olympiques, la passion qui se dégage des rencontres sportives planétaires impose une réflexion particulière sur la place du sport dans la Cité. Souvent considéré comme universel, le sport possède en soi les valeurs de la société dans laquelle il évolue. Ainsi, objet de sublimation, outil de diplomatie ou support économique, le sport dans son approche plurielle apparaît avant tout comme un formidable moyen d'éducation. Plus particulièrement, notre rôle d'ambassadeur du sport scolaire nous invite à un questionnement particulier autour de la place et du rôle du sport à l'école dépassant la notion de loisir.

La réflexion du collège des ambassadeurs du sport scolaire aboutit à huit propositions réparties au sein de quatre thématiques (les valeurs, les acteurs, les offres et les réussites scolaires) pour accentuer le développement et affirmer la place du sport à l'école. Synthétisant nos positions sur l'éducation physique et sportive en tant que discipline obligatoire d'enseignement et sur l'association sportive scolaire, ce rapport, que nous remettons lors de la journée du sport scolaire, témoigne de notre volonté de formuler des propositions concrètes afin d'amener chaque élève à un épanouissement particulier à travers la pratique sportive.



Nikola KARABATIC, *handball*
champion d'Europe en 2010,
champion du Monde en 2009,
champion Olympique en 2008
Ambassadeur du sport scolaire



Muriel HURTIS, *athlétisme*
championne d'Europe du 200 m
en 2002, championne du Monde
du 4x100 m en 2003
Ambassadrice du sport scolaire

PROPOSITION 1

Permettre l'accès de tous aux valeurs universelles

Le sport possède de manière intrinsèque des valeurs souvent éloignées des éclairages médiatiques. Le fair-play, le respect des autres, le respect des règles, l'éthique, le dépassement de soi ou l'entraide sont quelques éléments composant l'ADN de la pratique sportive.

S'engager dans le sport, c'est aussi dépasser la simple mise en jeu du corps pour entrer en relation avec autrui. Dans ce sens, la solidarité, le travail en équipe, l'engagement bénévole – emblèmes de la vie associative – sont autant d'éléments à prendre en compte dans la définition des valeurs du sport.

Nul doute, le sport est un formidable vecteur d'éducation à destination des jeunes générations et l'école doit y jouer un rôle particulier. En effet, de part sa position dans notre société, l'école apparaît comme un lieu privilégié pour transmettre les « vraies valeurs » du sport.

Le rassemblement d'une majorité de la jeunesse française permet de toucher une large population en devenir. **C'est en s'adressant prioritairement aux jeunes que l'école apparaît comme un moyen d'accès privilégié aux pratiques sportives.** Souvent, elle est le lieu où les jeunes passent le plus de temps dans la journée. En cela, le sport à l'école se différencie du sport dit fédéral. De notre point de vue, si la recherche de la performance ne doit pas être dissociée de la pratique scolaire – notamment par l'apprentissage technique –, il semble que l'éducation sportive via l'intégration des règles, du respect des différences et de l'acceptation des autres sont autant d'éléments à valoriser.



du sport

Afin que le sport scolaire puisse permettre l'accès aux valeurs du sport pour le plus grand nombre, il est important de valoriser :

- **le positionnement particulier du sport** au sein d'une institution ayant pour mission l'éducation des citoyens de demain.
- **la pluralité des sports proposés** qui reste souvent la seule possibilité pour les jeunes d'accéder à moindre coût à la pratique sportive.
- **la pratique ludique et innovante du sport** qui place l'élève comme acteur de son engagement.
- **l'intégration par les élèves des valeurs du sport** grâce à leur investissement autour de plusieurs rôles : sportif, dirigeant, organisateur et arbitre.

En conséquence, nous affirmons que l'objectif premier du sport à l'école doit être la découverte et l'accès aux activités de manière appropriée à chaque élève, afin de favoriser une bonne hygiène de vie, un épanouissement individuel et de donner envie à l'élève de faire du sport (aimer le sport !). C'est aussi permettre au jeune de ce décentrer de la seule logique de pratique pour tendre vers la prise de responsabilité notamment au sein de l'association sportive. À ce titre, la journée du sport scolaire est un élément incontournable à inscrire dans la durée.



« La pratique du sport et l'intégration de ses valeurs doit faire partie du socle fondamental des apprentissages. »

Jonathan MAHOTO, *double-dutch*

champion de France depuis 2005 et champion du monde en 2007 American Double Dutch Ligue (ADDL) Atlanta USA et en 2011 en épreuve combiné washington World of jump rope (WJR), vainqueur de la coupe du monde des épreuves combinées.

Ambassadeur du sport scolaire

LES PILIERS HISTORIQUES DU SPORT SCOLAIRE

La circulaire de 1890 proposée par Léon Bourgeois, ministre de l'Intérieur (prix Nobel de la Paix en 1920) lance l'aventure du sport scolaire en France. Elle permet la création des associations sportives scolaires pour la pratique du sport à l'initiative des élèves. Si le sport connaît ses premiers balbutiements dans la société française de la fin du XIX^{ème} siècle, il est important de noter que cette pratique se développe prioritairement pour les élèves des lycées, collèges ou écoles libres (*Le Petit Français Illustré*, 1895). La mise en administration du sport scolaire par la création de l'Office du Sport Universitaire (1931) puis de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (1938) permet le regroupement de 17 000 licenciés au sein 540 associations sportives à l'approche de la seconde guerre mondiale. Ayant pour objectif la vitalisation des jeunes français scolarisés, le sport scolaire se colore dès ses origines par divers aspects éducatifs en lien avec les grandes problématiques scolaires de chaque période.

En 1975, la loi dite Mazeaud pose les fondements de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) qui est créée par décret en 1977. Sur la seconde moitié du XX^{ème} siècle, le sport scolaire n'a cessé de croître avec l'objectif pour ses promoteurs de le mettre au service du système éducatif.

Aujourd'hui, l'UNSS regroupe 1 million de licenciés (dont 400 000 jeunes filles) et, fidèle à ses piliers historiques, développe la pratique sportive et l'apprentissage de la vie associative par une accessibilité au plus grand nombre (la moyenne nationale du prix de la licence UNSS est de 17 €).

PROPOSITION 2

Renforcer le rôle de l'école des enjeux sociétaux du

« *Le sport scolaire tient une place majeure dans l'atteinte des grands enjeux de société car il est idéal pour travailler sur l'ensemble des thèmes (santé, handicap, quartiers sensibles...). Ceci n'est pas le cas dans tous les clubs.*

Maxime GOHIER, *kayak-polo*
champion du monde en 2010 et 2006,
champion d'Europe espoir en 2011.
Ambassadeur du sport scolaire

L'école apparaît aujourd'hui comme le lieu de préservation des valeurs attachées aux sports. Pourtant, la pratique du sport à l'école se doit de dépasser le cadre général des valeurs pour tendre vers des enjeux pragmatiques en lien avec l'avenir de notre jeunesse et, plus généralement, de notre société. En effet, si le sport ne répond pas à l'ensemble des maux de la société, il permet d'envisager quelques solutions simples.

Un consensus autour de l'amélioration de la santé ou de la lutte contre les violences se manifeste facilement avec la pratique du sport. À titre d'exemple, faciliter l'accès des jeunes au sport souscrit à la lutte contre l'obésité. De plus, développer dans les quartiers dits prioritaires le maillage associatif sportif semble limiter certaines violences. Plus rarement, d'autres publics cibles sont définis comme prioritaires. En effet, le développement de la pratique sportive des filles doit être une priorité. Dans le même sens, permettre aux jeunes en situation de handicap



e autour sport

d'accéder aux sports, impose des adaptations nécessaires à la construction d'une nation sportive. En résumé, chaque sport doit être perçu à travers une démarche de développement durable prenant en considération les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Si les fédérations sportives perçoivent au coup par coup les grands enjeux sociétaux du sport – certaines se focalisant sur la santé, d'autre sur l'environnement –, l'école a la possibilité de répondre à l'ensemble de ces attentes. Ce n'est plus faire le choix entre la lutte contre l'obésité juvénile et la prise de responsabilité des filles, mais, sur une année scolaire ou sur un cursus complet, c'est tendre vers une réponse adaptée et mesurée à chaque enjeu. En conséquence, il est décisif que le sport renforce sa place à l'école comme élément particulier d'éducation grâce aux valeurs et aux enjeux de société dont il est porteur. D'autant plus que l'enseignant d'EPS, par sa formation universitaire et son approche multi-activités, est le garant de cet esprit scolaire du sport.

Mais, il est impératif que dans le même temps, le sport scolaire trouve une place à part entière au sein du mouvement sportif. Sa relation forte à l'école et son rôle essentiel dans la formation de la jeunesse doivent être reconnus.



LE PROGRAMME « VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE »

Les rencontres sportives organisées par l'UNSS sont arbitrées et jugées par des élèves formés et certifiés. Cela représente plus de 100 000 Jeunes officiels du niveau local à l'international. Cette spécificité française reprise par la fédération internationale du sport scolaire s'est enrichie depuis 2010 de deux nouveaux volets – les Jeunes organisateurs et les Jeunes dirigeants – afin de constituer le programme « Vers une génération responsable ». Il vise une responsabilisation en acte des élèves en leur permettant d'intégrer et de faire respecter les règles.

Soutiens à l'organisation des championnats et des rencontres sportives, les Jeunes organisateurs s'engagent dans des rôles aussi divers que journaliste, reporter image, secouriste ou membre des brigades vertes (développement durable).

De plus, en lien avec la création des vice-présidents élèves dans les associations sportives scolaires, la formation des Jeunes dirigeants est engagée. Aux côtés du chef d'établissement président de droit de l'association sportive scolaire, ils participent directement à la gestion et aux orientations du sport dans l'établissement. La commission nationale des vice-présidents élèves rassemblée pour la première fois en mars 2011 permet à l'UNSS d'obtenir un avis consultatif sur les formations et les offres de pratiques pour les élèves licenciés.

PROPOSITION 3

Établir une relation de co l'enseignant d'EPS et l'éd

Le professeur d'éducation physique et sportive est la pierre angulaire de l'enseignement du sport à l'école. Dans le cadre du cours obligatoire d'EPS ou lors de l'animation de l'association sportive de l'établissement, il apparaît comme la garantie éducative indispensable au bon fonctionnement du sport à l'école.

Néanmoins, trop souvent, il se place en opposition avec l'éducateur sportif du club. Partant du principe que tous les acteurs du sport doivent travailler ensemble afin d'obtenir une adhésion des jeunes plus importante, nous affirmons que la collaboration entre l'enseignant d'EPS et l'éducateur sportif est nécessaire. En effet, la multiplication des échanges entraîne une meilleure connaissance des deux mondes d'appartenance – même si les professeurs d'EPS possèdent souvent une valence fédérale – et limite le fantasme infondé de concurrence.

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif et l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » sont les exemples d'une coopération constructive autour du projet sportif de l'élève. L'éducateur spécialiste d'une activité vient en complément des compétences du professeur d'EPS. Ainsi, c'est l'élève qui profite de ce rapprochement par une augmentation de l'offre de pratique sportive et une approche croisée des sports qui s'avère enrichissante et motivante.

Les élus locaux ont un rôle particulier à jouer dans cette relation de confiance entre l'enseignant et l'éducateur. À titre d'exemple, la création d'un conseil du sport sous la présidence d'un élu local – celui en charge des sports – serait une première étape dans la construction d'une politique sportive adaptée aux caractéristiques locales.



Confiance entre éducateur sportif

En effet, ce conseil pourrait rassembler l'ensemble des acteurs sportifs et amener à une meilleure utilisation des équipements sportifs et des ressources humaines du territoire.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF VOLET SPORTIF

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif est soutenu depuis 2008 par le Centre nationale pour le développement du sport (CNDS). À hauteur de 20 millions d'euros par an, ce dispositif s'adresse essentiellement aux élèves des écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire et aux collégiens. Il est l'occasion d'une ouverture des établissements scolaires sur le monde sportif par une convention avec l'association sportive choisie et « permet d'obtenir la meilleure complémentarité entre les actions des clubs sportifs et les projets à caractère sportif développés dans le cadre de l'institution scolaire, des associations sportives scolaires ou encore relevant de l'organisation périscolaire et extrascolaire » (circulaire n°2011-DEFIDEC-05 du 4 avril 2011).

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif est composé de séances sportives hebdomadaires d'une durée indicative de 2 heures en fin de journée. Chaque module rassemble entre 12 et 20 élèves par séance sur 18 semaines (soit 36 heures de pratique). L'encadrement est assuré par un enseignant d'EPS ou un éducateur diplômé rémunéré ou bénévole.

Dans ce cadre, l'UNSS tient une position de leader avec la réalisation de 3043 modules en 2010 (29% du total des modules). Il est important de noter que cela représente un financement direct pour les associations sportives scolaires de 1,5 million d'euros.



« La collaboration entre le club et l'association sportive assure la continuité de la pratique sportive chez les jeunes. »

Corinne NIOGRET, *Ski nordique*

championne du monde de biathlon sur 15 km individuelle en 1995 et 2000, championne Olympique en relais en 1992

Ambassadrice du sport scolaire

PROPOSITION 4

Favoriser les passerelles entre l'école et le mouvem

« Il est important de montrer que le sport à l'école n'est pas un monde à part. Si la pratique scolaire a des spécificités, il existe bien une synergie entre la pratique du club et celle de l'école. »

Bruno SROKA, *kite-surf*
champion du monde et d'Europe espoir en 2009.
Ambassadeur du sport scolaire

La continuité entre le sport à l'école et le sport en club est à promouvoir afin d'amener les jeunes à poursuivre l'activité physique après le cursus scolaire. L'association sportive scolaire se révèle comme la plaque tournante entre école et mouvement sportif. Elle permet de former l'élève à deux niveaux : le pratiquant sportif et le responsable-dirigeant d'association. Dans une autre logique, les sections sportives scolaires sont aussi au carrefour des compétences et des énergies.

Si le club est le prolongement naturel de la pratique scolaire, il n'en reste pas moins vrai que celui-ci doit être suscité. La relation étroite entre enseignant et éducateur est une première solution. Globalement, un ensemble de passerelles doit être construit entre l'école et le mouvement sportif. La pratique promotionnelle ou compétitive

ent sportif

avec une même licence, la prise en compte des comportements à l'école et au club afin d'établir une cohérence éducative ou la validation des résultats sportifs scolaires dans la progression fédérale sont autant d'éléments qui permettent de pérenniser la pratique sportive des jeunes.

À un autre niveau, l'engagement « responsable » des élèves est un axe de développement des liens entre école et mouvement sportif. En effet, la formation des élèves aux fonctions d'arbitre, d'organisateur ou de dirigeant est une richesse que le mouvement sportif ne peut pas ignorer. Au moment où le bénévolat se réduit et où 150 000 élèves sortent du système éducatif sans diplôme, les équivalences en matière de certification apparaissent comme un enjeu de société incontournable pour le sport à l'école et le sport fédéral. À l'évidence, c'est permettre aux élèves de faire un premier pas vers les formations professionnalisantes du sport.

Enfin, la formation des enseignants profiterait du rapprochement entre l'école et le mouvement sportif. Organisées par les fédérations sportives – en lien avec le ministère en charge de l'Éducation – et basées sur l'expertise des diplômés fédéraux, les formations continues à destination des enseignants d'EPS s'enrichiraient d'un bagage technique supérieur et d'une approche des activités parfois différente.



LA CONVENTION ENTRE LE MENJVA ET LE CNOSE

La convention cadre signée le 25 mai 2010 entre le ministère de l'Éducation nationale et le Comité nationale olympique et sportif français a donné un nouvel élan aux collaborations entre l'école et le mouvement sportif. Traditionnellement, les commissions mixtes nationales de l'UNSS, en lien avec les conventions définies avec les fédérations sportives, apparaissent comme le lieu privilégié de concertation et de développement du sport à l'école.

En souhaitant promouvoir les valeurs éducatives du sport, l'accès aux pratiques sportives à l'école (loisir et compétition) et favoriser l'acquisition d'une culture générale, cette convention a permis à l'UNSS de développer plusieurs axes de collaboration avec le CNOSEF :

- **Elaboration des contenus de formation** pour les vice-présidents élèves,
- **Elaboration de l'agenda 21 du sport scolaire,**
- **Consultation sur les relations européennes et internationales** en lien avec le sport,
- **Participation à l'élaboration du volet éducatif** de la candidature d'Annecy 2018,
- **Renforcement des actions avec les fédérations** (signature de conventions quadripartites entre le CNOSEF, le MENJVA, la fédération sportive, l'USEP et l'UNSS),
- **Intégration d'un membre du CNOSEF** au sein du comité scientifique de l'UNSS.

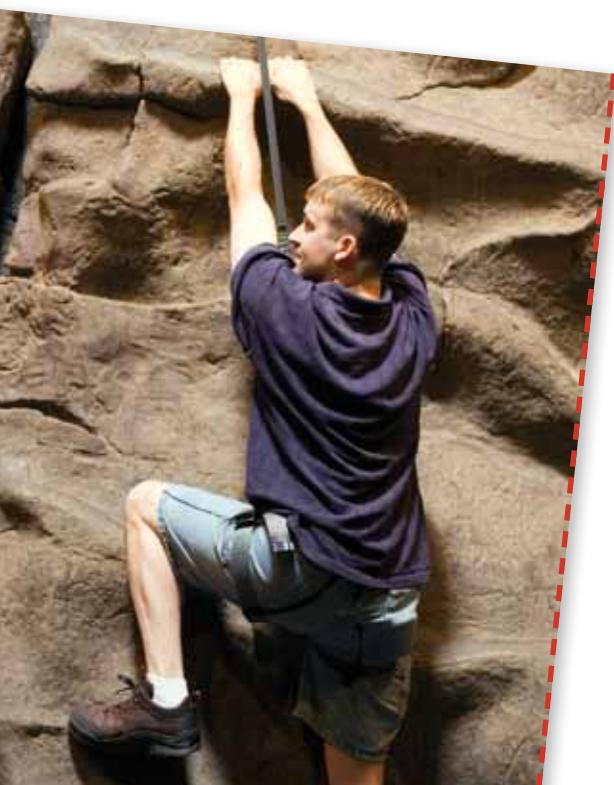
PROPOSITION 5

Renforcer la place des parents au sein de l'association sportive

Au-delà des relations de confiance à tisser entre l'école et le mouvement sportif, l'association sportive des établissements scolaires se doit de considérer au mieux la place de l'ensemble de la communauté éducative et des parents d'élèves. Celle-ci peut s'exprimer au sein de l'organisation même de l'association, aux côtés des chefs d'établissement et des enseignants d'EPS, mais peut aussi s'étendre à la pratique des activités sportives. En effet, si les parents possèdent d'ores et déjà un poids important dans la vie de l'établissement scolaire (conseil d'administration, conseil de discipline, conseil de classe, etc.), ils sont le plus souvent à l'écart de l'association sportive. Or, la pratique des élèves – et les enjeux de sociétés qui s'y rattachent – passent par la construction d'un message fort à destination des parents. Nul doute qu'un parent convaincu des bienfaits du sport amène à la pratique de son enfant. Ainsi, plus les parents seront intégrés au fonctionnement de l'association sportive, plus ils pourront « témoigner » de la plus-value éducative du sport scolaire.

Le sport est un vecteur important qui permet d'améliorer le dialogue entre l'institution scolaire et les parents d'élèves. En outre, la participation à l'organisation des rencontres sportives est un élément particulier qui incite les parents d'élèves à être acteurs des choix pédagogiques de l'établissement.

Dans ce sens, l'association sportive de l'établissement peut s'avérer comme un lieu de pratique pour les parents d'élèves. Le sport des adultes, des parents d'élèves et des enseignants de l'établissement est un axe de développement à ne pas sous-estimer en lien avec les questions de vie scolaire. Moment de partage entre la communauté éducative et les élèves, la rencontre sportive « *inter-génération* » apparaît comme une source de compréhension mutuelle, fondement du respect de chacun.



rents ortive

LE VICE-PRÉSIDENT PARENT D'ÉLÈVE DE L'AS

La circulaire n°2010-125 du 18 août 2010 sur le développement du sport scolaire permet la nomination d'un vice-président parent d'élève. Il participe aux côtés du chef d'établissement à la gouvernance de l'association sportive. Au sein du comité directeur, sa contribution à l'élaboration du projet sportif de l'établissement constitue un facteur de développement à privilégier. Le lien avec les proviseurs vie scolaire de chaque académie et les fédérations de parents d'élèves est la pierre angulaire d'une communication efficace à destination des parents. En outre, la mallette des parents est une première étape d'information à destination des parents d'élève.

L'UNSS s'implique dans la définition du rôle de vice-président parent d'élèves et dans la sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive à l'école. À l'image de la formation des vice-présidents élèves, la création d'une commission regroupant les représentants des 9500 vice-présidents parents d'élèves est envisagée au cours de l'année scolaire 2011-2012. Cette commission aura un rôle consultatif sur les grandes orientations du sport à l'école.

« Associer l'ensemble de la communauté éducative et les parents à la vie de l'AS, c'est les convaincre des bienfaits du sport à l'école. »

Amélie CAZE, *pentathlon moderne*
championne du monde en 2007, 2008 et 2010, championne d'Europe en 2009 et 2010
Ambassadrice du sport scolaire



PROPOSITION 6

Adapter les offres du sport aux attentes de la Jeune

Dans une certaine mesure, le sport à l'école doit être le reflet des attentes des futures générations et posséder une sensibilité à l'évolution des représentations de la jeunesse. La jeunesse n'est pas unique et, par définition, ne possède pas une seule représentation du sport. Attirée par les nouvelles pratiques, inscrites dans un contexte géographique et culturel particulier ou porteuse de spécificités attachées à chaque pratiquant, la jeunesse sportive témoigne d'une diversité complexe que l'offre du sport scolaire se doit de considérer. À l'évidence, l'offre nationale est à compléter par une adaptation locale afin d'être au plus près des attentes des jeunes.

L'offre du sport à l'école s'adresse impérativement au plus grand nombre. Néanmoins, il est important de ne pas exclure certains élèves par le choix des pratiques. Le particulier est un élément constituant le général et s'intègre dans la définition des offres. Le rôle intégrateur du sport à l'école est donc en lien direct avec les activités proposées. À titre d'exemple, l'offre à destination des filles est un point incontournable de réflexion. Aujourd'hui, les associations sportives scolaires proposent souvent des pratiques compétitives peu en lien avec leurs attentes. Est-ce à dire que les filles n'aiment pas la compétition ? Le bon sens nous amène à répondre non. Pourtant, une quantité importante de jeunes filles scolarisées n'y trouve pas d'intérêt. En conséquence, les pratiques d'entretien ou la mise en place de formules de jeu adaptées et parfois compétitives – prônant la mixité – sont des solutions pour permettre à davantage de filles de trouver le chemin de l'association sportive. En outre, elles pourront entrer dans un processus éducatif offrant des garanties d'épanouissement utiles tout au long de la vie.



rt scolaire sse

DES OFFRES DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

Avec plus de 100 disciplines sportives organisées chaque année, l'UNSS a le souci de répondre à tous les niveaux de pratique du local à l'international. Chaque élève licencié peut s'épanouir à travers la rencontre sportive – activités compétitives ou de découverte – qui rassemble les établissements scolaires proches, les meilleures équipes du territoire aux championnats de France ou les équipes internationales lors des championnats du monde gérés par la fédération internationale du sport scolaire.

Grâce au protocole d'accord signé le 29 juin 2010 entre l'UNSS et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), les élèves scolarisés au sein du réseau peuvent participer aux rencontres UNSS. À l'image des établissements de France hexagonale et d'outre-mer, les lycées AEFE peuvent s'affilier à l'UNSS et obtenir une offre de pratique pour les élèves et de formation pour les professeurs encadrant les sports. Les Jeux Internationaux de la Jeunesse, organisés pour la première fois du 26 au 29 mai 2011 à Arcachon, témoignent de la volonté de l'UNSS d'ouvrir de nouvelles pistes de collaboration avec les français résidents à l'étranger et avec les pays afin de permettre aux jeunes de 15-16 ans de se rassembler autour d'un challenge culturel et sportif.

« *Le sport est un vecteur d'équilibre important chez l'individu entre sa vie scolaire, son projet professionnel et son projet sportif.* »

Nicolas MAESTRE, *arbitre international*
arbitre désigné pour les championnats du monde féminin en 2010.
Ambassadeur du sport scolaire



PROPOSITION 7

Valoriser l'engagement des élèves

L'engagement bénévole des élèves au sein de l'association sportive de l'établissement est une plus-value que le système éducatif doit prendre en compte. Aujourd'hui, l'élève ne tire que peu de reconnaissance de son activité associative. Parfois, il est même dissuadé de participer aux activités sportives le plus souvent organisées le mercredi après-midi. Pourtant, nombreux sont les apprentissages et les expériences de vie qui se jouent à travers le match, l'organisation, l'arbitrage ou le sauvetage.

Contrairement à l'enseignement obligatoire d'EPS, la participation à l'association sportive n'est pas notée dans l'absolu. C'est de notre point de vue un élément à conserver pour maintenir la participation « volontaire » des élèves qui constitue les fondements du bénévolat. Néanmoins, le temps passé à l'entraînement ou les responsabilités souvent importantes des élèves dans le déroulement des événements (locaux, nationaux, voire internationaux) nous amène à proposer une valorisation des engagements de l'élève dans le cadre du sport scolaire. Dans ce sens, le dossier scolaire de l'élève doit contenir les traces de cet investissement. La case « Vie associative » au sein des bulletins trimestriels de notation et dans le livret scolaire devrait faire son apparition et pourrait comporter une note et/ou une appréciation. En conséquence, la formalisation d'un référentiel/curriculum pour l'association sportive est un prérequis indispensable à la création d'une véritable culture scolaire du sport.

En définitive, si l'association sportive constitue un lieu particulier d'apprentissage et d'épanouissement personnel, elle peut être aussi perçue comme un élément moteur de l'établissement scolaire. Les résultats sportifs et le dynamisme de l'association sportive sont deux atouts supplémentaires qui témoignent de la qualité de l'enseignement de l'établissement.



« L'accessibilité au sport est un moyen efficace de renouer avec la nature »

Maud FONTENOY, Voile

Première femme à avoir traversé l'Atlantique à la rame (2003)
Première femme à avoir traversé le Pacifique à la rame (2005)
Première française à avoir fait le tour du monde à contre courant (2007)
Porte-parole de l'UNESCO pour les océans
Vice-présidente du conservatoire national du littoral
Présidente de la Maud Fontenoy Fondation
Membre du Conseil Economique Social et Environnemental
Ambassadrice du sport scolaire



UN RÉFÉRENTIEL POUR L'AS ?

1 million de jeunes s'engagent chaque année au sein des associations sportives scolaires fédérées par l'UNSS comme pratiquants, arbitres et dirigeants. La valorisation de cet investissement semble indispensable à une démarche ayant pour souci l'efficience des politiques éducatives et sportives.

En conséquence, l'Inspection générale de l'Éducation nationale lance une réflexion d'ampleur sur le référentiel d'association sportive scolaire. Outil de développement du sport scolaire, notamment par la validation d'acquis dans le parcours sportif et scolaire de l'élève licencié, ce cadre général permettra de définir les objectifs alloués aux associations sportives scolaires.

Fidèle à son attachement à ses objectifs locaux et nationaux, l'UNSS est favorable à cette démarche qui définira les finalités du sport scolaire dans chaque établissement scolaire et les niveaux de compétences à atteindre par les élèves en fonction de leur activité associative.



PROPOSITION 8

*Permettre à l'élève de faire
à travers de **nouveaux ryt***

« *Il n'est pas normal qu'un jeune, sportif de haut niveau, au vu de la notation très scolaire du sport à l'école, voit cette discipline lui baisser sa moyenne.*

Julien BAHAIN, aviron

Médaille de bronze
aux championnats du monde 2011,
champion d'Europe en *deux de couple*
en 2008 et 2010

Ambassadeur du sport scolaire

Le sport doit être plus présent dans la vie scolaire de chaque jeune. Cela implique une réflexion de fond sur l'équilibre des journées scolaires et sur l'aménagement des plages horaires pour la pratique du sport. Nous dégageons ici deux grandes orientations pour affirmer la place du sport à l'école.

Tout d'abord, le sport concerne les rythmes scolaires de chaque élève. Ainsi, un équilibre est à trouver entre l'enseignement obligatoire et l'engagement volontaire pour permettre aux élèves de découvrir certaines pratiques sportives et de progresser dans d'autres. En outre, s'il est difficile d'entrevoir une adaptation fine des offres pour chaque élève, il n'en reste pas moins vrai qu'un ajustement par filière d'enseignement semble incontournable. Amener les jeunes à plus de pratique sportive à l'école pose la question du plaisir et du sens de l'engagement. À l'évidence, les élèves des filières professionnelles n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes représentations du sport que ceux des filières générales ou technologiques.

Source de bien-être et de réussite scolaire, le sport apparaît comme un levier éducatif qui doit correspondre aux attentes des élèves, mais aussi leur permettre de sortir



e plus de sport hmes

de l'imaginaire construit a priori et de préparer leur entrée dans la vie d'adulte.

Le sport scolaire est indéniablement un atout pour réussir. Au moment où les politiques éducatives évoluent afin d'apporter une solution pour chacun (Internats d'Excellence, Établissements de réinsertion scolaire), le sport scolaire dans ses offres et ses méthodes se doit d'évoluer. Plus que dans les filières dites « classiques », le sport à l'école joue ici le rôle de médiateur vers la réussite du plus grand nombre en proposant des sports pour tous.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux jeunes sportifs de haut niveau. Indéniablement, les sections sportives scolaires et les pôles espoirs sont des outils d'accompagnement vers le haut niveau. Néanmoins, le schéma classique limite, voire empêche, la gestion d'une carrière sportive naissante et le suivi d'une scolarité complète. Par conséquent, autour de l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » et plus généralement des missions allouées à la conférence nationale sur les rythmes scolaires, le point précis des élèves sportifs de haut niveau est un enjeu à ne pas sous estimer.



L'EXPÉRIMENTATION « COURS LE MATIN, SPORT L'APRÈS-MIDI »

L'année scolaire 2010-2011 a regroupé 124 établissements scolaires autour de l'expérimentation des nouveaux rythmes « cours le matin, sport l'après-midi » (note DGESCO B2-3 n°2010-0247 du 10 mai 2010). Les premiers éléments de l'évaluation menée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative indiquent que la motivation et l'assiduité des élèves se sont améliorées. Forte de ces premiers résultats, l'expérimentation nationale est étendue à la rentrée 2011 à 250 établissements scolaires permettant à 15 000 élèves de bénéficier d'une réorganisation du temps scolaire.

L'association sportive joue un rôle moteur dans cette expérimentation en associant tous les partenaires nécessaires pour atteindre les objectifs. Le mercredi après-midi reste bien entendu incontournable pour les rencontres UNSS. En complément, les dispositifs d'accompagnement éducatif, de sections sportives scolaires, de classes sportives, etc., sont bien évidemment des facteurs favorisant cette mise en œuvre.

Instrument de réussite à l'école et facteur de bien-être dans l'établissement, la réflexion actuelle sur les rythmes scolaires place le sport comme l'un des leviers amenant une amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des élèves.



LES AMBASSADEURS DU SPORT SCOLAIRE

<i>Athlétisme</i>	Muriel HURTIS
<i>Aviron</i>	Julien BAHAIN, Cédric BERREST
<i>Badminton</i>	Laura CHOINET, Xavier DAMANY (Représentant Jeune Officiel)
<i>Basket-Ball</i>	Antoine DIOT, Nicolas MAESTRE (arbitre international)
<i>Boxe</i>	Nordine OUBAALI
<i>Cyclisme</i>	Francis MOUREY, Steve CHAINEL
<i>Décathlon</i>	Romain BARRAS
<i>Double Dutch</i>	Jonathan MAHOTO
<i>Duathlon-Triathlon</i>	Julie GIGAULT
<i>Escrime</i>	Laura FLESSEL
<i>Football</i>	Bernard DIOMEDE
<i>Golf</i>	Gwladys NOCERA
<i>Gymnastique</i>	Delphine REGEASE
<i>Haltérophilie</i>	Virginie LACHAUME-ANDRIEUX
<i>Handball</i>	Nikola KARABATIC
<i>Handisport</i>	Marc-André CRATERE (escrime), Nathalie BENOIT, Perle BOUGE, Stéphane TARDIEU (aviron)
<i>Karaté</i>	Alexandra RECCHIA
<i>Kayak-Polo</i>	Maxime GOHIER
<i>Kite surf</i>	Bruno SROKA
<i>Lutte</i>	Yannick SZCZEPANIAK
<i>Pentathlon moderne</i>	Amélie CAZE
<i>Roller Skate</i>	Thomas BOUCHER
<i>Rugby</i>	Benjamin FALL
<i>Run and Bike</i>	Linda GUINOISEAU
<i>Savate Boxe Française</i>	Amélie ROBERT
<i>Ski Nordique</i>	Vincent DEFASNE, Corinne NIOGRET
<i>Tennis de table</i>	Simon GAUZY
<i>Voile</i>	Maud FONTENOY
<i>Volley-ball</i>	Victoria RAVVA
<i>VTT</i>	Julien ABSALON

Nous remercions l'USEP pour sa collaboration.

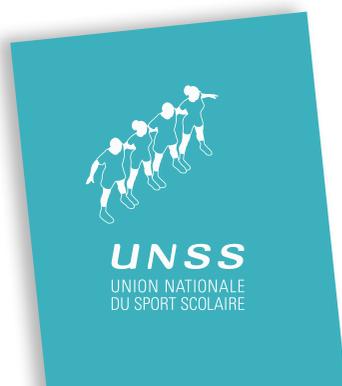
Document édité par l'Union Nationale du Sport Scolaire, 13, rue Saint Lazare - 75009 Paris - www.federation-unss.org

Conception et réalisation : tand'M (www.tand-m.com) - Comité de rédaction : Ambassadeurs du sport scolaire - Conseil en rédaction : Yohan Blondel

Crédits photos : UNSS Média (Nice) - UNSS Bordeaux - Shutterstock - Thinkstock - DR

Les 8 propositions des Ambassadeurs du sport scolaire

- Proposition 1** Permettre l'accès de tous aux **valeurs universelles** du sport
- Proposition 2** Renforcer le rôle de l'école autour des **enjeux sociétaux** du sport
- Proposition 3** Établir une **relation de confiance** entre l'enseignant d'EPS et l'éducateur sportif
- Proposition 4** **Favoriser les passerelles** entre l'école et le mouvement sportif
- Proposition 5** **Renforcer la place des parents** au sein de l'association sportive
- Proposition 6** Adapter les offres du sport scolaire **aux attentes de la Jeunesse**
- Proposition 7** Valoriser **l'engagement** des élèves
- Proposition 8** Permettre à l'élève de faire plus de sport à travers de **nouveaux rythmes**



Union Nationale du Sport Scolaire

13 rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Tél. : 01 42 81 55 11 - Fax : 01 42 80 03 42

www.federation-unss.org

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



MINISTÈRE
DES SPORTS